« Logique de copinage » et « pouvoir sans partage » : le sport français hors de contrôle

Gestion clanique, ni renouvellement ni comptes à rendre : l'affaire des violences sexuelles dans le patinage met en exergue les problèmes de gouvernance.

Enquête. La marmite du sport français chauffe à gros bouillons depuis toujours, ses administrateurs confortablement assis sur le couvercle ; il fallait des athlètes pour le faire sauter. Le témoignage d'anciennes patineuses sur les violences sexuelles subies dans leur adolescence n'a pas seulement mis au jour le comportement prédateur de certains entraîneurs et libéré la parole des sportives, dont les signalements accablants affluent.

Il a aussi illustré la stupéfiante capacité des fédérations, du comité national olympique (CNOSF) et du ministère des sports à ignorer les problèmes et récompenser ceux qui tenaient bien fermé le couvercle. C'est tombé sur la Fédération française des sports de glace (FFSG) ; il n'y avait pas de cible plus évidente.

L'actuelle FFSG, en dépit de l'engagement des bénévoles qui la font vivre, incarne les maux du sport officiel en France. Un président jaloux de son autonomie, élu pour la première fois il y a vingt-deux ans, reconduit sans opposition pour un sixième mandat en 2018, tenant courtes les brides d'une direction technique nationale aux ordres et d'un bureau exécutif où les dissidences sont tues. Les scandales n'y purent rien, la dégradation des résultats, du nombre de licenciés et de l'intérêt porté au patinage non plus : Didier Gailhaguet, pensait-on, incarnerait la FFSG quelques années de plus. Après tout, à 66 ans, l'ancien patineur fait presque office de jeune premier sur la photo de famille : un tiers des présidents de fédérations olympiques sont des hommes de plus de 70 ans.

La FFSG illustre aussi le décalage entre la diversité des pratiquants et l'uniformité des dirigeants. Dans cette fédération dont plus de 85 % des licenciées sont des femmes, 14 des 16 membres du bureau exécutif sont des hommes – qui occupent les six postes principaux. La quasi-totalité des fédérations respectent les quotas de femmes dans les conseils fédéraux mais, dans les bureaux exécutifs qui dirigent réellement la fédération, les hommes prennent presque toute la place, comme aux postes-clés de trésorier ou secrétaire général. L'exemple venant d'en haut, le bureau exécutif du CNOSF compte 25 % de femmes, et aucune aux responsabilités.

Omniprésence masculine

Cette omniprésence masculine dans les états-majors a-t-elle contribué à l'étouffement de la parole des victimes de violences sexuelles, comme dans d'autres secteurs très masculins ? Beaucoup le pensent.

Le renouvellement n'ira pas simplement. Le mouvement sportif a longtemps freiné l'inscription dans la loi d'une limite d'âge et du nombre de mandats. Dans le futur projet de loi « sport et société » qu'elle présentera au printemps, Roxana Maracineanu a été très conciliante : les présidents pourront enchaîner trois mandats et la règle ne s'appliquera pas aux élections de 2021. La moitié des présidents actuels vivent déjà leur troisième mandat au moins. Le ministère réfléchit par ailleurs à instaurer une limite d'âge, qui pourrait être fixée à 70 ans.

Ce double impératif est confortable : le conseil d'administration du CNOSF, peu suspect d'intentions révolutionnaires, l'avait proposé dès 2012. Il est aussi pragmatique : les vocations ne sont pas légion pour ce rôle souvent bénévole, ce qui pousse certains présidents à s'attribuer également le poste de directeur général.

Le modèle type est l'ancien sportif devenu président de club, puis dirigeant fédéral parce que la vie lui en a laissé le temps. Issu du monde de l'entreprise, Michel Callot, président de la Fédération française de cyclisme (FFC), est une rareté. Il observe : *« Le principal frein à la dynamique démocratique des fédérations, c'est ce statut et la reconnaissance de la société, beaucoup moins forte qu'avant. La nature du poste – déplacements, charge de travail – réduit le brassage de profils. Quand l'on sait, comme moi, que l'on peut retrouver son emploi après deux mandats, cela permet de ne pas accepter de mauvais compromis pour rester en place. »*

Dans certaines fédérations, le mode de scrutin permet de prolonger son règne sans impératif de résultat, décrit Daniel Emelin, qui fut directeur technique national (DTN) à la lutte et au tir : *« Pour vingt d'années de pouvoir fédéral sans partage, on fait en sorte que l'élection tienne au bon vouloir d'une cinquantaine de délégués dévoués. »* Quelques décorations, voyages, présidences de commission et services rendus scellent des alliances en faveur de l'équipe en place. Les élus à l'écart du système se découragent.

Systèmes verrouillés

La future loi ministérielle imposera un vote des clubs – modulable en fonction de la taille des fédérations. Limitera-t-il le clientélisme ? Denis Masseglia le président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) se veut fataliste : *« A la Fédération des sports de glace, ce sont les clubs qui votent… Les systèmes ne sont jamais que ce qu'en font les hommes et les femmes. »*

Très souvent, ils sont verrouillés. Les candidatures uniques sont fréquentes et les écarts de conduite rarement sanctionnés, comme l'illustre le cas de Didier Gailhaguet, réélu en 2002 dans la foulée du scandale de tricherie des JO de Salt Lake City. Les présidents des fédérations de karaté et d'équitation ont continué d'empiler les mandats après leur condamnation pour prise illégale d'intérêts.

Des voix poussent en faveur de l'entrée, dans les conseils fédéraux, de personnalités indépendantes, venues du monde de l'entreprise. *« Un athlète ne fera pas forcément un bon dirigeant. Certaines personnes hors du cadre sportif peuvent avoir une bien meilleure vision des choses »*, soutient le perchiste Renaud Lavillenie, pourtant l'un des athlètes les plus investis sur le plan politique. Denis Masseglia, fataliste encore : *« La solution aux violences sexuelles est dans la prévention, le contrôle. S'il suffisait d'avoir deux personnes indépendantes dans les conseils fédéraux pour éviter les problèmes, tout le monde le ferait. »*

Le modèle français risque donc de continuer en vase clos de longues années, sans connaître les vertus des contre-pouvoirs. Ce qui le distingue des fédérations des pays anglo-saxons où, selon Emmanuel Bayle, professeur à l'Institut des sciences du sport de Lausanne, l'on retrouve *« des exigences de conformité, des dispositifs pour les lanceurs d'alerte, des administrateurs indépendants »*.

Autant de mots qui semblent étrangers à la grande majorité des associations françaises qui, au-delà des dix plus grandes, sont restées à un stade amateur, presque familial. Opaque, sans être forcément malhonnête. Depuis 2017, la loi leur impose un *« comité doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant* (…) *chargé de veiller à l'application de* (…) *règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts »*. Trois ans plus tard, cinq fédérations olympiques ne l'ont pas mis en place, sans que le ministère des sports ne s'en émeuve. Chez beaucoup d'autres, ce comité est une coquille vide sans la moindre indépendance ni capacité d'autosaisine. Y compris à la Fédération française de football, la plus riche et donc la plus à risque en matière de délinquance financière.

Il faudra bien s'y mettre un jour : dans l'optique des JO de Paris, l'Agence française anticorruption a prévu de mettre son nez dans le fonctionnement des géants du sport français. A la Fédération de rugby, première visée, son intrusion a semé un vent de panique.

« Les ministres vous tournez, mais nous, on reste »

Inexistant en interne, le contrôle ne vient pas non plus du ministère, pourtant le principal bailleur de fonds. *« Le rôle de régulation de l'Etat est à réviser profondément »*, résumait en 2018 la Cour des comptes. Le ministère n'aurait-il pas dû voir venir la catastrophe financière des championnats du monde de lutte à Bercy, en 2017, qui a poussé la fédération française dans les bras d'un administrateur judiciaire ?

Les inspections générales sont décrites comme trop rares et, lorsqu'elles existent, ne sont guère suivies d'effet ou publiées. *« Dans certains rapports, on observe une logique de copinage,* constate un inspecteur. *Ceux qui les rédigent ont de bonnes relations avec les présidents de fédés. »*

« La réduction de l'aide publique pourrait être un levier important pour mettre en difficulté une gouvernance qui a failli, observe un conseiller technique passé par de nombreuses fédérations olympiques. *Or, les administrateurs observent que le ministère octroie toujours les même subventions, voire les augmente pour réduire le déficit : pourquoi voudraient-ils changer ? »*

La Cour des comptes souligne l'avantage naturel dont disposent les barons de l'olympisme sur les administrations : leur longévité. Depuis sa création en 1972, le CNOSF a connu quatre présidents, comme la Fédération de natation. Dans le même temps, 23 ministres des sports se sont succédé. *« En tant que ministre, j'ai été souvent choquée par une forme d'arrogance de certaines fédérations, surtout les grosses,* confirme l'ancienne championne de karaté Chantal Jouanno, ministre des sports 2010 à 2011. *On me disait : "A quoi vous servez ?" ou "Les ministres vous tournez, mais nous, on reste." »*

Dans ce domaine, la peur peut-elle changer de camp ? Le probable retrait de la délégation à la FFSG pour des raisons éthiques peut créer un précédent. Ce serait, là aussi, une authentique révolution des mœurs.

Le Monde – 8 février 2020
Anthony Hernandez, Adrien Pécout et Clément Guillou